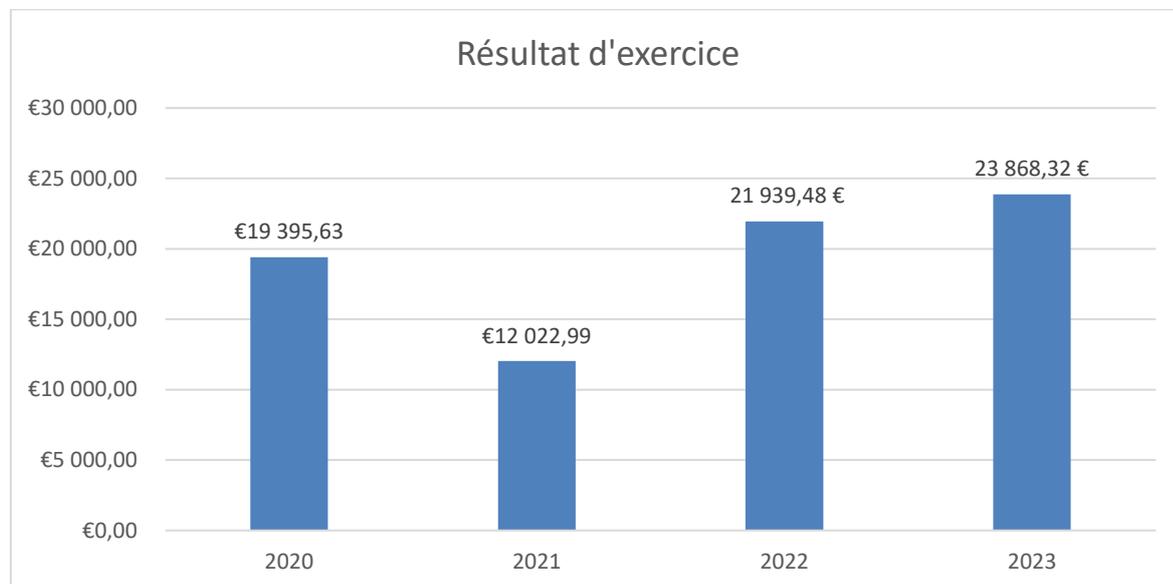


Association
des Ludothèques
Françaises

RAPPORT FINANCIER exercice 2023.

*voir annexes p8

L'année 2023 est la huitième année avec un bilan positif pour l'ALF. L'association a consolidé ces ressources propres et continué le nettoyage de ces comptes, projet entamé en 2022 suite au changement d'experte comptable.

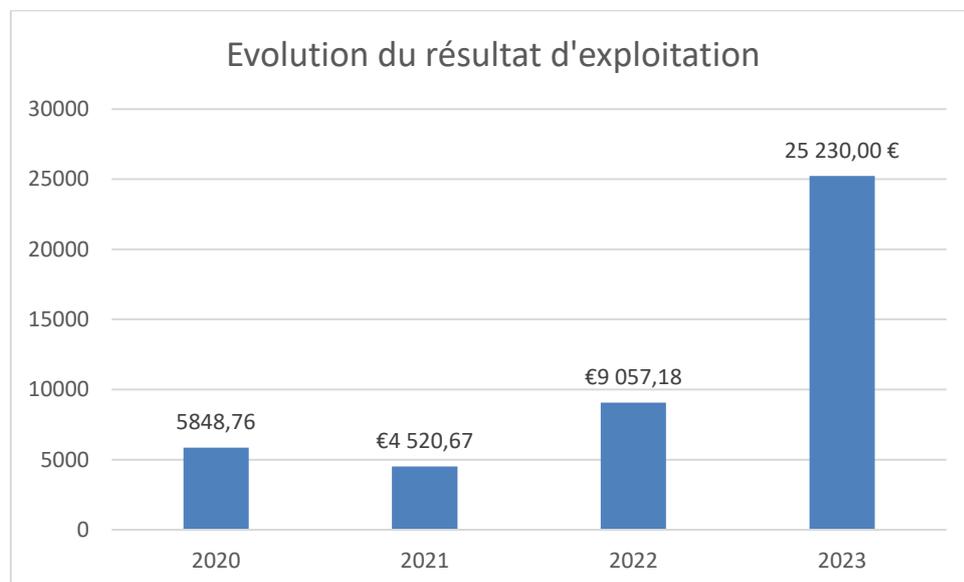


Vous trouverez ci-après certaines clés de compréhension de ce résultat.

1- LES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

1.1. Le résultat d'exploitation *

D'un montant de **25 230 €**, le résultat d'exploitation a doublé par rapport à 2022, malgré une augmentation des charges d'exploitation de 17 416 €, notamment dû à la stabilité de l'équipe salariée. Les produits d'exploitations ont augmenté de 16%, soit 33 705 €, grâce à une augmentation de participations à la formation d'été, aux formations à la demande et d'adhésions à l'ALF.

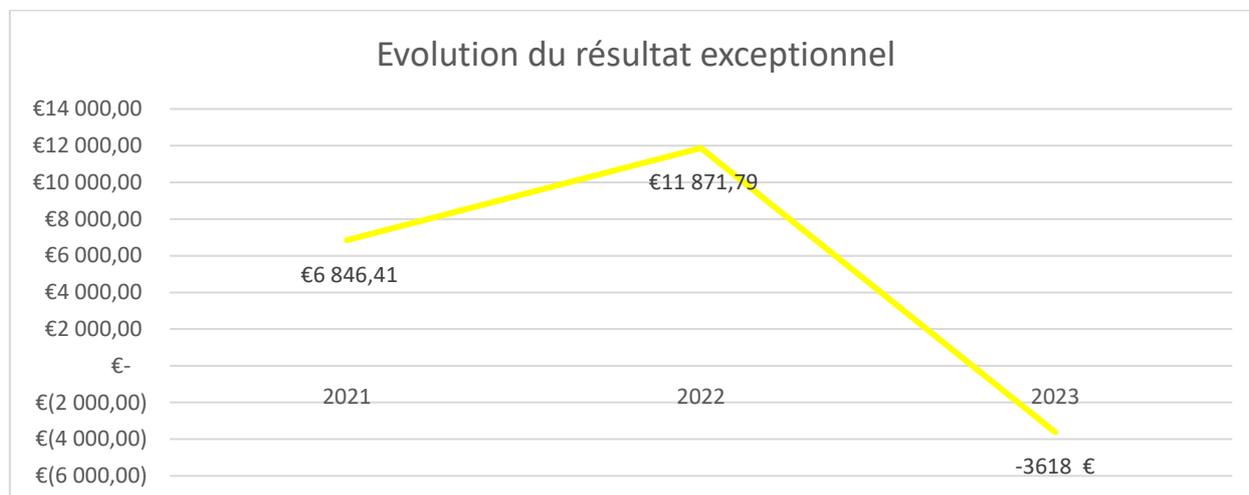


*voir annexes p8

1.2. Le résultat financier

Le résultat financier, provenant des intérêts du livret A, a doublé par rapport à 2022 (2 256 € en 2023 contre 1 020,51 € en 2022). Il reste peu significatif sur cet exercice.

1.3. Le résultat exceptionnel*



Le résultat exceptionnel, négatif de **3 618 €**, a diminué de 15 500 € en 2023, et a diminué drastiquement son impact sur le résultat net (14% en 2023 contre 54% en 2022). Cette diminution est dans la continuité du nettoyage des comptes avec la nouvelle experte-comptable.

A noter que le résultat exceptionnel l'est parce qu'il correspond à des corrections des comptes des années précédentes. C'est donc un résultat qui aurait dû être affecté lors des comptes antérieurs.

Une fois ces éléments pris en compte, voici les points de compréhension du compte de résultat 2023.

2-LES PRODUITS

L'on constate une augmentation des comptes concernant les adhésions et formations, et un maintien à l'identique des subventions obtenues par l'association.

2.1. Les ressources propres, comptes 70 et 75.

Elles atteignent 110 562,03 €, soit une augmentation de 33 119,53 € par rapport à 2022, notamment suite à l'augmentation de participation à la Formation d'Eté et à des formations à la demande.

a) Compte 707 : vente de livres ESAR

La vente de livres ESAR a continué de baisser cette année suite à la modification de la gestion des livres ESAR, qui sont vendus uniquement aux stagiaires et aux ludothèques depuis septembre 2022. Les librairies sont directement prises en charge par Rolande Fillon. Ce compte a diminué de 57,7% par rapport à 2022.

b) Compte 708001 : formations "catalogue"

*voir annexes p8

Ce compte connaît une légère augmentation entre 2023 et 2022 (+895 €). Cela s'explique par l'augmentation du nombre de journées stagiaires (209 journées stagiaires en 2023 contre 166 en 2022) simultanément avec une augmentation de la participation bénévole.

c) Compte 708002, formation d'été

La participation a augmenté en 2023, ce qui a multiplié par 2,2 les revenus issus de la formation d'été (25 752 € en 2023 contre 11 128 € en 2022). En 2024, la durée de la formation d'été diminuera, ce qui pourra avoir une incidence sur les revenus associés à cette activité.

d) Compte 708003, conférences et formations "à la demande"

Ce compte a plus que triplé entre 2023 et 2022, passant de 3 626 € en 2022 à 11 375 € en 2023. L'ALF a donc été fortement sollicité cette année avec une augmentation des formations à la demande des ALF régionales grâce à une simplification de la procédure.

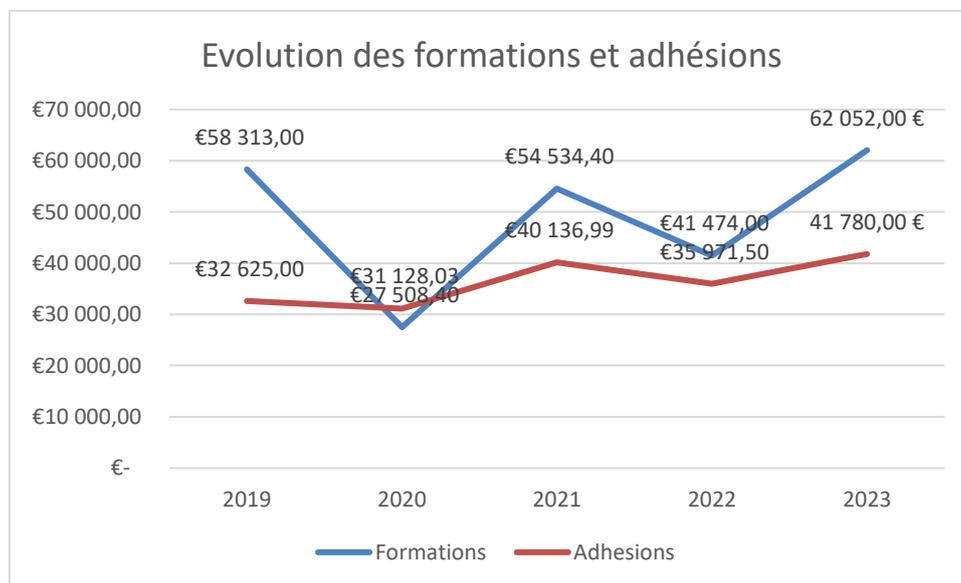
Le total des formations dispensées a donc augmenté de 20 578 € par rapport à 2022, ce qui explique l'augmentation des produits d'exploitation en 2023.

e) Compte 708004, produits de la mise à dispo Service Civique

Ce compte a augmenté (20%). Il s'agit de tous les versements obtenus du service civique et non pas des commissions que touchent au final l'ALF pour la gestion de cet agrément. (Pour rappel, l'ALF reverse 75% des versements obtenus aux structures accueillant des services civiques).

f) Compte 7516 : les adhésions

Le produit des adhésions a augmenté de 15% par rapport à 2022 (41 780 € en 2023 contre 35 971,50 € en 2022). Les adhésions sont en effet passées de 468 en 2022 à 579 en 2023. Cette augmentation peut s'expliquer par la stabilisation de l'équipe salariée et par l'engagement des bénévoles des ALF régionales (le nombre d'adhésions a augmenté dans chaque ALF régionale).



2.2. Les subventions, compte 74.

L'ALF a obtenu les mêmes soutiens financiers entre 2023 et 2022. Ces comptes sont donc à l'identique.

a) 7411010 : FONJEP

Les trois postes FONJEP seront à renouveler en 2025.

b) 7412000 : DJEPVA

*voir annexes p8

Le montant de la subvention de la DJEPVA s'est maintenu dans la nouvelle CPO négociée en 2022 pour une durée de 3 ans, soit à renouveler en 2025.

c) 7413000 : FDVA

La subvention du FDVA s'est pérennisé avec une CPO en 2022, le montant s'est maintenu dans le cadre de cette CPO pour une durée de 3 ans, soit à renouveler en 2025.

d) 7415000 : ANCT

Le montant de la subvention de l'ANCT est maintenu dans le cadre de la CPO qui a été renouvelé en 2022 pour une durée de 3 ans, soit à renouveler en 2025.

e) 7416000 : DGCS

Le montant de la DGCS se maintient à 10 000 € pour l'année 2023.

f) 7417000 : CNAF

La CPO ALF-CNAF est renouvelée en 2024. Il est difficile de savoir si elle sera maintenue dans son intégralité, avec les coupes budgétaires touchant le monde associatif.

2.4. Reprise sur provision, compte 781500

En 2023, l'ALF a effectué une reprise sur provision de 5 000 €, correspondant à l'avancée de la formation de la coordinatrice administrative et à l'acompte d'une auberge de jeunesse pour la réunion des ALF régionales.

2.5. Transferts de charges, compte 791.

En 2023, les transferts de charges ont doublé par rapport à 2022.

2.6. Produits exceptionnels, compte 771 et 772.

a) 771 : Produits exceptionnels sur opérations de gestion
Il n'y en a pas eu en 2023.

b) 772 : Produits sur exercice antérieurs
D'un montant de 142 €, ce compte a diminué de 15 255 € par rapport à 2022. Cette diminution drastique témoigne de l'efficacité du nettoyage des comptes de l'ALF.

3- LES CHARGES

L'augmentation des charges de 21 292,05 € est principalement liée à l'augmentation des charges de locations et maintenance et la stabilisation de l'équipe salariée.

3.1. Les charges externes, comptes 60, 61, 62 et 65.

Elles passent de 84 040,89 € à 86 975,51 €, soit une hausse de 2 935,62 € (3,5%).

a) 6070000 : Achat de livres
Légère diminution des achats en lien avec les ventes.

b) 606300 : Petit matériel et 606400 : Fournitures administratives
Ces deux comptes ont connu une légère augmentation de 10% suite à l'amélioration de l'équipement de l'équipe salariée ; à savoir :

- Achat de sièges ergonomiques
- Achat d'un ordinateur portable pour le coordinateur technique
- Achat de cartons en vue du prochain déménagement

*voir annexes p8

c) 613200 Locations FE : Ce compte a diminué (2000 € en 2023 contre 2945 € en 2022) car la réservation en 2022 n'avait pas pu être anticipée.

d) 613210, 614000 et 615200 : Locations, charges locatives et entretiens

Concernant la location et l'entretien du siège de l'ALF, le compte a connu une augmentation de 27% suite à l'inflation et une forte augmentation du coût de la location du siège sociale (convenu dans le bail signé en 2019).

e) 615600 et 615601 : maintenance

Ces trois comptes se sont maintenus presque à l'identique avec une légère diminution.

f) 622610, 622611 et 622620 : Honoraires

Le total des charges liées à ces comptes a diminué de 25%.

Les honoraires pour la Formation d'Été ont légèrement diminué. Les honoraires de formation catalogue ont fortement augmenté (+2 876 €), ce qui s'explique par l'augmentation des formations réalisées par des prestataires externes (10 en 2022 contre 17 en 2023). Cette augmentation va se poursuivre avec l'augmentation de la rémunération des prestataires externes votée par le conseil d'administration (375 € en 2022 contre 400 € en 2023). Les honoraires du cabinet comptable ont fortement diminué (65% de diminution) suite au changement d'experte comptable.

g) 625* : Déplacement, missions et réceptions

Ces comptes ont légèrement diminué de 7% (- 1 223 €) suite au recours à des réunions en visioconférence pour le conseil d'administration ou le bureau. Ils devraient augmenter avec le renforcement de la représentation comme axe prioritaire de l'ALF.

h) 6586100 : reversement des adhésions

Le montant de reversement a augmenté de 2 902 € en 2023 pour atteindre un taux de reversement de 45% (44,2% en 2022, 46% en 2021). L'adhésion dans les régions pourvues d'ALF régionales a donc bien réaugmenté cette année.

3.2. Les charges internes, comptes 63, 64 et 68.

a) 641 : salaires

La compte 641 a vu une augmentation de 10 143,75 €, suite à la stabilisation de l'équipe salariée.

b) 645 à 648 : Cotisations sociales

Les charges sociales se sont maintenues presque à l'identique entre 2023 et 2022.

c) 681 : Dotations / Provisions

Les dotations actuelles correspondent aux investissements de 2021 pour la mise en œuvre du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels, aux risques de créances douteuses ainsi qu'aux indemnités retraites.

A cela s'ajoute 8 528 € de provisions correspondant à la formation de la coordinatrice administrative (7 028 €) et à une prime pour l'équipe salariée en 2024 (500 € pour chaque salarié).

3.3. Les charges exceptionnelles, comptes 671 et 672.

a) 671 / 672 : Créances irrécouvrables et Charges sur exercice antérieurs

La régularisation des comptes a généré des charges exceptionnelles ainsi que des abandons de créances. Ces comptes se sont maintenus presque à l'identique par rapport à 2022.

*voir annexes p8

4-BILAN GLOBAL ET PERSPECTIVES

Le soutien de nos partenaires financier s'est poursuivi pour cette année 2023.

Les ressources propres de l'ALF se sont vues consolidées, avec une vigilance concernant les conséquences du nouveau format de la formation d'été qui débutera en 2024.

Une attention plus régulière devra être menée en 2024 notamment concernant la campagne d'adhésions pour continuer à mobiliser le réseau auprès de l'ALF.

Avec un nouveau bilan positif cette année et donc la possibilité de provisionner pour le déménagement, l'ALF aborde sereinement le déménagement de son siège pour 2025. L'association va pouvoir concrétiser son souhait de renforcer l'équipe salariée dès 2024, si les prévisions budgétaires du premier trimestre 2024 se confirment.

ANNEXES

*Compte 625

625100	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	625600	MISSIONS ET RECEPTIONS
625101	Voyages et déplacements ayant pour objet les réunions de CA	625601	Missions et réceptions pour les personnes ayant assisté aux réunions de CA
625102	Voyages et déplacements ayant pour objet les réunions consacrées à la vie associative (commissions, entretiens, groupes de travail, label...)	625602	Missions et réceptions pour les personnes ayant assisté aux réunions consacrées à la vie associative (commissions, entretiens, groupes de travail, label...)
625103	Voyages et déplacements ayant pour objet les formations : FC	625603	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé, animé ou assisté aux formations : FC
625104	Voyages et déplacements ayant pour objet les formations : FE	625604	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé, animé ou assisté aux formations : FE
625105	Voyages et déplacements ayant pour objet les formations : FF, prestas	625605	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé, animé ou assisté aux formations : FF, prestas
625106	Plaidoyer (conférence, médias, réunions institutionnelles, réseau interne (AG, réu ALF's...) externe (Parthenay, Cannes, CNAJEP...), FR	625606	Missions et réceptions pour les personnes ayant organisé ou assisté à des temps de plaidoyer : conférence, médias, réunions institutionnelles, réseau interne (AG, réu ALF's...), externe (Parthenay, CNAJEP...), FR

***Résultat d'exploitation** : il comprend toutes les opérations comptables directement liées à l'activité habituelle de l'association

***Résultat exceptionnel** : il comprend toutes les opérations comptables qui sont soit liées à des exercices antérieurs, soit à un évènement exceptionnel

GLOSSAIRE

AG : Assemblée Générale

CA : Conseil d'Administration

*voir annexes p8

FR : Formation représentation
 FF : Formation de Formateurs
 FE : Formation d'Eté
 FC : Formation Catalogue
 DGCS : Direction Générale de la Cohésion Sociale
 ANCT (ex-CGET) : Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires
 CNAF: Caisse Nationale des Allocations Familiales
 DJEPVA : Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative
 FDVA : Fond de Développement de la Vie Associative
 FONJEP : Fond Jeunesse et Education Populaire
 CPO : Convention Pluriannuelle d'Objectifs
 CNAJEP : Comité pour les relations Nationales et Internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

Evolution tarifs formation 2020-2023 :

	Journée	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
2020	180 €	610 €	650 €
2021	200 €	680 €	750 €
2022	200 €	680 €	750 €
2023	200 €	680 €	750 €

*voir annexes p8